



Fédération des syndicats SUD Éducation
31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris
Site web : www.sudeducation.org
Mail : fede@sudeducation.org
Téléphone : 01 58 39 30 12

TRANSFORMATION DE LA CLASSE DE 6E : À QUOI S'ATTENDRE À LA RENTRÉE 2023 ?

Cet article a été publié le 21/04/2023

Pour imposer le Pacte et la politique des Savoirs fondamentaux, le ministère a choisi de réorganiser dans la précipitation les enseignements en classe de 6e contre l'avis des organisations syndicales. Le ministère a publié une note de service détaillant toutes les modifications de la classe de 6e en même temps que les annonces sur le Pacte et la revalorisation salariale. SUD éducation fait le point sur la classe de 6e.

Texte de référence : [🔗 Note de service du 13-4-2023 "Organisation des enseignements dans les classes de sixième au collège"](https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo16/MENE2302487N) (<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo16/MENE2302487N>)

**Transformation de
la classe de 6e :**

**à quoi s'attendre à
la rentrée 2023 ?**



Suppression de l'heure
de technologie



Création d'une heure de soutien/
approfondissement en français





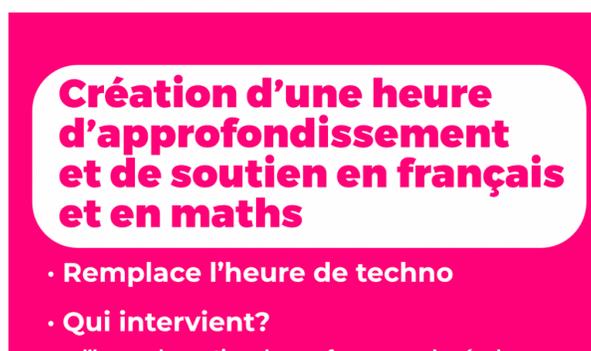
LA SUPPRESSION DE L'HEURE DE TECHNOLOGIE EN CLASSE DE 6E

Le ministère a choisi de supprimer l'heure de technologie en classe de 6e. Ce choix résulte des difficultés à recruter des professeur·es de technologie. SUD éducation dénonce ce choix et rappelle que la technologie est une discipline indispensable qui participe pleinement à la formation des élèves. Le ministère a annoncé aux organisations syndicales un travail prochain pour revaloriser la technologie au cycle 4.



L'HEURE DE SOUTIEN OU D'APPROFONDISSEMENT EN FRANÇAIS ET EN MATHS EN 6E

L'heure supprimée de technologie est remplacée par une heure de soutien ou d'approfondissement en français ou en maths.





▪ Qui intervient pendant cette heure?

- L'heure de soutien : les professeur-es des écoles dans le cadre du Pacte (= des heures supplémentaires), les professeur-es de mathématiques et de français du collège,
- L'heure d'approfondissement : les professeur-es de français et de mathématiques en priorité et si besoin par n'importe quel autre professeur-e du collège.
- Pour les élèves de Segpa, ce sont des enseignant-es spécialisé-es qui devront prendre cette heure en charge.

La note de service précise qu'il devra y avoir un temps de concertation entre les professeur-es sans donner davantage de précisions.

▪ Quelle rémunération?

- Pour les professeur-es des écoles : l'intervention sera réalisée dans le cadre du Pacte, néanmoins le ministère ne fournit aucune réponse sur les interrogations que SUD éducation a porté quant à l'organisation de cette intervention : comment intervenir en collège quand on est toute la journée dans sa classe à l'école?
- Pour les professeur-es du second degré : soit dans le cadre des maximas hebdomadaires, soit en heures supplémentaires, selon les dotations des établissements.

▪ Comment seront constitués les groupes? En interclasse, de manière trimestrielle !

Les élèves seront réunis en groupe de niveau, à partir des résultats aux évaluations nationales de 6e pourtant vivement critiquées par les personnels. Le nombre d'élèves dans les groupes dépendra du nombre de professeur-es qui acceptent les heures supplémentaires.

Les groupes seront donc constitués en interclasse par compétence à travailler. C'est une nouvelle contrainte dans la réalisation des emplois du temps puisqu'il faudra mettre en barrette l'heure d'approfondissement ou de soutien pour toutes les classes de 6e.

La note de service précise que la composition des groupes devra évoluer au moins chaque trimestre. Il faudra donc refaire les groupes au moins une fois par trimestre pour travailler de nouvelles compétences.

SUD éducation dénonce cette vision mécaniste des apprentissages qui consiste à travailler des compétences séparées les unes des autres, de manière déconnectée du travail en classe et des programmes disciplinaires.

· Quelle organisation pour l'heure d'approfondissement ou de soutien français/maths ?

- Des groupes par compétences à partir des résultats aux évaluations nationales
- Des groupes interclasses (= qui mélangent des élèves de classes différentes)
- Des groupes qui changent au moins chaque trimestre

SUD éducation dénonce cette vision mécaniste des apprentissages qui consiste à travailler des compétences séparées les unes des autres, de manière déconnectée du travail en classe et des programmes disciplinaires.

éducation Sud Solidaires

L'ACCOMPAGNEMENT AUX DEVOIRS DEVIENT OBLIGATOIRE

Le ministère choisit de rendre obligatoire l'accompagnement aux devoirs ou Devoirs Faits pour tous les élèves de 6e. Néanmoins, cette heure va s'ajouter aux 26 heures de classe hebdomadaires des élèves. L'organisation et le volume horaire de l'accompagnement aux devoirs sont déterminés par le chef d'établissement.

▪ Comment seront rémunérés les personnels?

Devoirs Faits devient obligatoire pour les élèves, mais pas pour les personnels. Le dispositif sera rémunéré en heures supplémentaires. Les élèves n'ont donc pas toutes accès au même dispositif. Le nombre d'élèves par classe résulte de la volonté des professeur·es à accepter ou non les heures supplémentaires.

· L'accompagnement aux devoirs devient obligatoire

- Au moins 1h par semaine
- Devoirs Faits devient obligatoire pour les élèves, mais pas pour les personnels
- Le dispositif sera rémunéré en heures supplémentaires

SUD éducation dénonce cette réorganisation de la classe de 6e qui repose sur la réalisation d'heures supplémentaires pour les personnels et non sur des choix pédagogiques.

éducation Sud Solidaires



SUD éducation dénonce cette réorganisation de la classe de 6e qui repose sur la

réalisation d'heures supplémentaires pour les personnels et non sur des choix pédagogiques.

Une réforme scolaire ne doit pas répondre à l'agenda ministériel de casse des statuts, d'augmentation du temps de travail et de dégradation des conditions de travail.